

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



20^e Année

30 JUIN 1964

N° 7

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de juin)	2
2) La Fête Nationale Luxembourgeoise, Célébration publique de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse	3
3) Le Remembrance Day 1964	5
4) L'Inauguration du Nouveau Convertisseur « LD - AC » à l'Usine d'ARBED-Schiffange	6
5) Nouvelles de la Cour	7
6) Nouvelles diverses	8
7) Le Mois en Luxembourg (mois de juin)	12

Mémorial (mois de juin)

Ministère de l'Agriculture.

La loi du 25 mai 1964 concerne le remembrement des biens ruraux.

La loi du 9 juin 1964 concerne le travail agricole à salaire différé.

*

Ministère d'Etat.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 29 mai 1964 modifie et complète le règlement du Gouvernement en Conseil du 9 janvier 1964 sur les conditions et les modalités d'allocation d'une prime d'astreinte aux fonctionnaires de l'Etat.

*

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 23 mai 1964 modifie l'article 29 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1929 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 26 avril 1929 concernant le Service des Logements Populaires créé par l'Etat pour l'allocation de crédits à taux réduit pour habitations à bon marché, biens ménagers et jardins ouvriers et pour l'amélioration des logements.

Un règlement grand-ducal du 1^{er} juin 1964 détermine les conditions d'admission aux emplois et fonctions de l'administration des douanes.

La loi du 12 mai 1964 modifie le régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Un règlement ministériel du 30 mai 1964 modifie le régime fiscal des tabacs.

Un règlement ministériel du 1^{er} juin 1964 modifie le règlement ministériel du 9 septembre 1963 portant fixation des taxes à percevoir sur les objets de correspondance, les lettres et boîtes avec valeur déclarée, les remboursements, les mandats de poste, les virements, les recouvrements, les journaux-abonnements et les diverses opérations accessoires du service interne par application de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel d'Ottawa de 1957.

Un règlement grand-ducal du 9 juin 1964 a pour objet l'exécution de la loi du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie.

Un règlement ministériel du 15 mai 1964 a pour objet la prise en considération, en vue de la détermination du bénéfice imposable, des salaires du personnel familial occupé dans l'agriculture.

Un règlement grand-ducal du 9 juin 1964 fixe les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel de tous les grades de l'administration du cadastre et de la topographie.

Un règlement grand-ducal du 9 juin 1964 détermine les inspections de l'administration des douanes.

Un règlement ministériel du même jour détermine les lieutenances et brigades de l'administration des douanes.

Un autre règlement ministériel du même jour détermine les bureaux de recette de l'administration des douanes et leurs succursales.

Un règlement grand-ducal du 26 juin 1964 a pour objet la taxe d'importation.

Un autre règlement grand-ducal du même jour détermine les conditions et modalités d'octroi des bonifications prévues à l'article 2 de la loi du 12 mai 1964 portant modification du régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 1^{er} juin 1964 règle l'avancement au grade de sergent de certains volontaires de l'Armée.

Un autre règlement grand-ducal du même jour supprime la brigade de gendarmerie de Consdorf.

Un règlement grand-ducal du 9 juin 1964 fixe la limite d'âge des officiers et membres de tous grades de l'Armée, de la Gendarmerie et de la direction de Police.

Un règlement grand-ducal du 19 juin 1964 détermine le statut des artisans et ouvriers civils de l'Armée.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 16 mai 1964 crée un Service Central du Personnel Communal au Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 1^{er} juin 1964 complète l'arrêté grand-ducal du 23 mai 1958 concernant l'exercice de la pêche dans la Moselle et la Sûre formant frontière entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne.

Un règlement ministériel du 24 juin 1964 concerne l'ouverture de la chasse.

La loi du 12 juin 1964 modifie la législation sur la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

*

Ministère des Transports.

La loi du 21 mai 1964 réorganise les services de l'Aéroport de Luxembourg.

Un règlement grand-ducal du 26 juin 1964 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion aux différentes fonctions à l'Aéroport de Luxembourg, fixe le nombre des agents de chaque catégorie obligés de résider dans des logements de service et désigne les agents astreints au port d'une tenue de service.

Un règlement grand-ducal du même jour détermine les modalités de l'examen-concours, prévu par l'article 5, paragraphe 4 de la loi du 21 mai 1964 portant réorganisation des services de l'Aéroport de Luxembourg.

Un autre règlement grand-ducal du même jour détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion aux différentes fonctions de la carrière de l'artisan de l'Aéroport.

*

La Fête Nationale Luxembourgeoise

Célébration publique de l'anniversaire de naissance de
Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse

Comme chaque année la Fête Nationale Luxembourgeoise fut célébrée avec éclat au cours des multiples manifestations patriotiques qui eurent lieu les 22 et 23 juin 1964 dans tout le pays.

La veille de la Fête Nationale la Ville de Luxembourg était pavoisée et décorée. Au cours de la soirée la vallée de la Pétrusse et la vallée de l'Alzette étaient éclairées par les grandes illuminations. Les artères principales de la capitale étaient baignées dans le flot des projecteurs tout comme les monuments historiques et les bâtiments publics.

C'est la veille de la Fête Nationale que Son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution radio-diffusée en langue luxembourgeoise dont voici le texte :

« Meng léif Letzeburger,

Elo ass dann nés dén Däg komm, wou mer all Joer als Letzeburger ons op ons selwer besannen, wou mer ons staatlech Egenexistenz, ons géschteg a moralesch Traditiounen, ons wirtschaftlech a sozial Erfolger bedenken, inwerléen, jugéieren a nei Spannkrafft fanne, fir un dem Land an un der Zo'konft vu senger Kanner weider ze bauen.

A kurze Wieder, et ass den Däg vun der Hémecht, vun enger Hémecht, déi hir Fënsteren weit op d'Welt opmecht, déi sech net an hirt égent Bild vergähelt, mé déi sech areiht mat ânere Länner fir zesummen ze schaffen, fir Europa ze schäfen an de Weltfridden ze ennermaueren.

An déer Behäptong no bannen an no baussen vu senger Missioun a senge Rechter, muss onst Land sech op e festen a rouhende Pól an dem Ofláf vun de Geschécker orientéiere können, et muss en Unhaltspunkt hun, fir sech selwer ëmmer nés erëm ze fannen, et muss e Réckhalt hun, e Garant fir d'Funktioneieren vu sengen démocrateschen Institutionen. Dát fanne mer an onser Dynastie.

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement ministériel du 18 janvier 1964 fixe le programme et la procédure des examens de fin d'apprentissage dans l'artisanat.

Un règlement grand-ducal du 19 juin 1964 modifie l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 29 mai 1962 concernant la restitution dans leurs droits d'assurance des travailleurs déplacés affiliés à l'assurance pension ouvrière.

Duerfir ass et net méi wéi recht, datt de Nationalfeierdäg bei ons mat der offizieller Feier vum Staatschef sengem Geburtsdäg zesummefällt.

Dir sit iech oui Zweifel bewosst, datt dese Groussherzoginsgeburtsdäg eng besonnesch Not kritt. No den Intentiounen, déi ons Souveraine dem Land de 25. März bekann gemäch huet, ass et fir d'lescht wou Hire perséinleche Geburtsdäg offiziell als Nationalfeierdäg begänge get. Leschte Januar wören et 45 Joer, datt d'Grande-Duchesse Charlotte d'Geschécker vum Land an d'Hand geholl huet. Wann én haut op dé Rëgn zeréckkuckt, da fällt engem op, wéi mannegfalteg, wéi wiesselhaft d'Evenementer an d'Zeimstenn wören, wéis ons Souveraine iewel zu jidderzeit déi Géschtes- an Herzensqualitéiten un den Däg geluegt huet, déi erfuerdert wören.

Opwuel de Referendum vun 1919 éndeiteg bewisen hât, datt d'Letzeburger Vollek un der dynastischer Staatsform festhåle göiw, wören dach d'Ufång vun onser bluttjonger Groussherzogin net licht. Nach wören Wonnen um Vollekskierper ze hélen. Et kann én des éischt Périod vun Hirem Règne, déi ongeféier bis 1930 récht, als déi vun der Gewëssenhaftegkét bezéchnen. Gewëssenhaftegkét an engem taktvollen Ukneppen mat alle Letzeburger Krésser, an der treier Observanz vu Konstitioun a Gesetz, an dem Andrenge an d'Gebreicher vum Vollek. An déi Zeit fällt och d'Grönnong vun enger schéiner Familjen mam Prönz Félix vu Bourbon-Parme. Des Familjen huet sech entfält an huet fir d'Kontinuitéit vun der Dynastie déi bescht Viraussetzung geschâf.

Et wor sech net ze verwonneren duerfir, datt dé gefestegten Troun an déer zwéier Périod vun Règne, déer vun de wirtschaftleche Krisen, vun den Diktaturen a vum dréhende Krich, ömmer méi zum Sammelponkt vun den nationalen Energien gouf. D'Rouh an d'Dignitéit vun der Grande-Duchesse hun an déer Zeit, vun 1930 bis 1940, évitéiert, datt Letzeburg sech an d'wirtschaftlech an d'politesch Onurdnong erfroreisse gelöst hätt. Den éklatantesten Ausdrock

hun d'Unhängelechket un d'Dynastie an de Wöllen zur Egenexistenz, an den Onofhängegkétsefeieren vun 1939 fond. Nie haten d'Letzeburger hir Gefiller esou wärm manifestéiert.

An du koum déi dramatesch drët Périod, déi vun der politescher Weitsicht a Standhaftegkét. Wät d'Grande-Duchesse fir ons wor an de Schreckensjôeren, brauch ech net ze soën. No der Libératioun huet Se mat Herz a Verstand Undél geholl un dem Opbau an un dem Verwöschchen vun alle Schiéd, géschteger a materieller, déi d'Vollek erlidden hat.

Wéi soll ech déi véiert Périod, vun 1950 un, karaktériséieren ? Et ass déi wou d'Letzeburger Land no bannen an no baussen erstärkt ass, no bannen an senger wirtschaftlecher a sozialer Struktur, no baussen duerch déi Roll, déi et an der europäescher Entwécklung spille konnt.

D'Frichten vun dém lANGE Règne sin zeideg gin. An enger weiser Virsicht huet ons Grande-Duchesse un d'Préparatioun vun nächste Règne geduecht an och an dém Sönn gehandelt.

Madame,

d'Letzeburger alleguer soen Iech merci a bréngen Iech zu Erem Feiertag hir Wösch entgéint. Dir sitt a bleiwt an hirer Mött. D'Unhängelechket vun Erem Vollek emget Iech weiderhin mat Léift an Trei.

Meng léif Letzeburger, „a sengem donkele Böscherkranz, vum Fridde stöll bewächt“, sou héscht et an der Nationalhym, déi viru gené honnert Joer geschäff ass gin. De stölle Fridden no bannen kann nommen durch ons Énegkét, durch ons sozial Gerechtegkét an durch den Dévouement vu jidferengem énzelen fir d'Land erhale bleiwen. Ennert déer Konditioun könne mer nach lANGE mat stolzer Emotioun déi honnertjähreg „Uelzecht“ sängen.

Vive d'Grande-Duchesse Charlotte !

Vive d'Letzeburger Land ! »

Au cours de la même soirée Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, fit également une déclaration télévisée qui fut transmise par Télé-Luxembourg à 20 heures.

Les festivités populaires débutèrent aussi le même jour par un rassemblement de toutes les sociétés de musique de la Ville de Luxembourg qui défilèrent en cortège devant le Palais grand-ducal.

En présence d'une foule importante et joyeuse les sociétés de musique, sous la direction du capitaine Norbert Hoffmann, chef de la musique du Corps de la Garde grand-ducale, exécutèrent la marche « Joyeux Anniversaire » et « l'Hymne solennel », deux œuvres du Capitaine Norbert Hoffmann.

L'Hymne national clôtura ce concert.

Dès que les sociétés de musique eurent quitté les alentours du Palais la foule envahit les rues avoisinant le Palais et acclamait longuement et chaleureusement la Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale. Des ovations particulièrement chaleureuses s'élevaient vers Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, car après 45 ans de règne, la

Souveraine a exprimé le 21 mars 1964, dans une lettre adressée à S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Son intention de renoncer à la couronne en faveur de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, au cours du mois de novembre 1964. C'était donc la dernière fois que S.A.R. Madame la Grande-Duchesse assistait en tant que Souveraine aux cérémonies de la Fête Nationale et la foule voulait ainsi Lui témoigner plus que jamais son attachement, sa fidélité et sa gratitude.

Un superbe feu d'artifice fut tiré vers 22 heures de la vallée de la Pétrusse et du Pont Adolphe en présence d'une foule impressionnante de spectateurs.

Un concert de musique patriotique fut enfin donné à la Place d'Armes par l'Harmonie municipal. Cette dernière manifestation de la journée se termina par l'exécution de l'hymne national.

Rappelons en outre que différentes réceptions furent données au cours de cette même journée, notamment par S. Exc. M. Geoffrey William Aldington, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, S. Exc. M. Milliam Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, et le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

La Journée du 23 juin

La journée du 23 juin débuta par la traditionnelle prise d'armes. Celle-ci eut lieu à la place Guillaume. Des détachements de la Force armée, de la Gendarmerie et de la Police y participèrent. Cette cérémonie se déroula en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Monseigneur le Prince Charles, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, ainsi que des attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg, à savoir :

Le Général Ashburner et le Group-Captain Gardner, attachés militaires de Grande-Bretagne; le Colonel Ostaszewicz, attaché militaire de Pologne; les Colonels Taylor et Holbrook, attachés militaires des Etats-Unis d'Amérique; le Colonel du Hays, attaché militaire de France; les Colonels Muller et Bertram, attachés militaires de la République Fédérale d'Allemagne; le Colonel Orlov, attaché militaire de l'URSS; le Groupe-Captain Lizeness, attaché militaire du Canada; le Colonel Danloy, attaché militaire de Belgique; le Colonel Beelaerts van Blokland, attaché militaire des Pays-Bas; le Général Singh, attaché militaire de l'Inde; le Général Thurman et les Colonels Watson et Lynch de la mission militaire américaine accréditée à Luxembourg; le Général Russ et le Colonel Fuller de la 8^e Division Américaine en Allemagne; le Colonel Remience, Commandant militaire de la Province de Luxembourg; le Colonel Duhazé, Président de la Section Luxembourgeoise de la Société des Officiers français en Belgique et au Luxembourg; M. Antoine Groenen, Président de l'Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée Belge.

A l'issue de la prise d'armes un Te Deum solennel fut chanté en l'église cathédrale de Luxembourg par

Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Monseigneur le Prince Charles, la Princesse Marie-Astrid, le Prince Henri et la Princesse Margaretha.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique, les représentants des Institutions européennes établies à Luxembourg, le Président, le Vice-Président et les Membres du Gouvernement et les représentants de tous les corps constitués.

Voici la liste des chefs de missions diplomatiques qui assistèrent cette année au TE DEUM :

Son Excellence Révérendissime Monseigneur le Nonce Apostolique; Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs d'Espagne, du Canada, du Mexique, de Belgique, de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Afrique du Sud, de Turquie, de France, du Cameroun, de Corée, des Etats-Unis d'Amérique, de Haute-Volta, de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, de Mauritanie, de la République Centrafricaine, d'Israël, du Portugal, de Thaïlande, de la République Fédérale d'Allemagne, de Suisse, d'Algérie, du Japon, du Tchad, de Tunisie, des Pays-Bas, de Norvège, de Suède, de Danemark, de Cuba, de Hongrie, d'Iran, de la République Dominicaine, du Pakistan, d'Irlande, de Tchécoslovaquie, de Costa-Rica, de Chine, de Yougoslavie, de Finlande, de Grèce, du Brésil, d'Autriche, de Roumanie, Leurs Excellences les Ministres de Monaco, d'Indonésie et du Libéria, Messieurs les Chargés d'Affaires ad interim d'Argentine, de Côte d'Ivoire, de l'Inde, du Chili, du Cameroun, du Venezuela, de Bulgarie, du Liban, d'Irak, de Pologne.

Au cours du service religieux le programm musical suivant fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale de Luxembourg sous la direction de Monsieur l'abbé D^r René Ponchelet. Aux orgues, Maître Albert Leblanc.

Entrée :

Paraphrase sur le « Wilhelmus » (orgue) A. Leblanc
Wilhelmus J. P. Beicht
O Salutaris Hostia N. Weber
Domine Salvam Fac A. Leblanc
Te Deum (plain-chant)
In te Domine (chœur) Dom Heckmes
Tantum Ergo N. Weber
Ons Hémecht (Hymne National) Ant. Zinnen

Sortie :

Improvisation sur « Te Deum » C. Tournemire

A midi, tandis que les personnalités quittèrent la cathédrale, 101 coups de canon furent tirés en l'honneur de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

La population se rassemblait à nouveau devant le Palais grand-ducal pour rendre son traditionnel hommage à la Souveraine. Comme chaque année, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de tous les Membres de la Famille grand-ducale et des Princes et Princesses, apparut à plusieurs reprises au balcon, sous les vivats répétés de la population qui acclamait avec ferveur sa Souveraine pour Lui exprimer tout son attachement et sa fildélité.

Dans toutes les autres villes et communes du pays la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse fut marquée par un service religieux ainsi que par des manifestations patriotiques qui eurent lieu en présence des autorités locales et de la population.

Les agents diplomatiques et consulaires du Luxembourg à l'Etranger avaient organisé, dans les salons de leur résidence de brillantes réceptions à l'occasion de la Fête Nationale luxembourgeoise, auxquelles prirent part, comme chaque année, les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses des différents pays intéressés.

Le Remembrance Day 1964

Les 20 et 21 juin 1964 a été célébré à Ettelbruck, en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires et d'une foule impressionnante, le Remembrance Day 1964.

Le 20 juin une réception fut offerte par l'Administration communale de la Ville d'Ettelbruck en l'honneur des invités qui assistèrent aux différentes cérémonies du Remembrance Day.

Après la réception les personnalités se dirigèrent vers l'avenue Grand-Duc Adolphe pour assister à l'inauguration officielle de l'avenue John F. Kennedy. Au cours de cette cérémonie des allocutions furent prononcées par le D^r Léon Mischo, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, et S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg. Ce dernier donna en outre lecture d'un télégramme adressé par le frère du Prési-

dent Kennedy, M. Robert F. Kennedy, à la Ville d'Ettelbruck, et dont voici le texte :

« On behalf of all the members of the Kennedy family, I should like to express to you and the citizens of Ettelbruck our appreciation for the honour you are paying our late President. We are deeply touched by your gesture and regret sincerely that we cannot be with you today to take part in your ceremony. Please accept our warmest thanks and best wishes. »

M^{me} William R. Rivkin et M^{me} Paul L. Freemann, épouse du Commandant en chef de l'Armée américaine en Europe, dévoilèrent ensuite les plaques portant l'inscription « Avenue John F. Kennedy », tandis que retentirent les hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

En fin d'après-midi le Général Paul L. Freeman procéda à l'ouverture de l'exposition de matériel militaire américain. Des démonstrations militaires eurent lieu ensuite en présence des personnalités et de la population.

Dans la soirée une « Friendship Party » clôturait les manifestations de cette première journée.

Le 21 juin, après une réception à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck eut lieu un service religieux, célébré par le Curé Victor Wolff en l'église décanale d'Ettelbruck.

Au début de l'après-midi eut lieu la manifestation de la célébration du Remembrance Day devant le Monument du Général Patton en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et des autorités civiles et militaires. Une foule extrêmement importante assistait comme chaque année à cette cérémonie au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par M. le Bourgmestre d'Ettelbruck, M. l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le Commandant en Chef de l'Armée américaine en Europe,

le Commandant en Chef des Forces aériennes des Etats-Unis en Europe et M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Des fleurs furent ensuite déposées devant le Monument du Général Patton par S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, l'Ambassadeur des Etats-Unis, le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, les Généraux Freeman et Disosway, le Chef d'Etat-Major adjoint de l'Armée luxembourgeoise et le Bourgmestre d'Ettelbruck.

Cette émouvante cérémonie prit fin avec une importante parade militaire et des démonstrations diverses des différentes unités de la Force armée américaine.

Une soirée d'amitié et un grand feu d'artifice marquèrent la fin de la célébration du Remembrance Day qui avait connu le traditionnel succès auprès de la population, ce qui démontrait une fois encore les liens d'amitié profonde qui unissent les Etats-Unis d'Amérique et le Grand-Duché de Luxembourg.

L'Inauguration du Nouveau Convertisseur «LD-AC» à l'Usine d'ARBED Esch-Schifflange

Au cours d'une cérémonie qui eut lieu le 26 juin à l'Usine d'ARBED Esch-Schifflange, en présence du Président d'honneur Monsieur Félix Chomé, du Président Monsieur Tony Neuman et des Directeurs Généraux de l'ARBED, des Directeurs des diverses usines de l'ARBED et de plusieurs autres personnalités, fut inauguré le nouveau convertisseur « LD-AC » d'une capacité de 70 tonnes dont le coût s'élève à plus de 250 millions de francs.

A l'issue de la cérémonie Monsieur René Schmit, Directeur Général de l'Arbed, s'adressa aux invités dans ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Vous avez vu tout à l'heure notre usine d'Esch-Schifflange. Vous l'avez vue d'en haut, puisque vous étiez montés sur la dernière plate-forme du convertisseur LDAC.

Je ne veux pas vous donner les caractéristiques de ce convertisseur, M. Diederich, Directeur d'Arbed Esch-Schifflange, l'a fait sur place. Mais je voudrais vous dire que cette installation, dont le convertisseur proprement dit ne semble être qu'un accessoire, a coûté 255 millions de francs. Dans cette dépense, l'épuration des fumées entre pour une grande part. Vous avez d'ailleurs pu vous convaincre que cette épuration est efficace.

L'aménagement de la halle de coulée a coûté 100 millions et les deux nouveaux fours pits sont revenus à 36 millions.

Le nouveau haut fourneau qui est en construction et dont vous avez vu la silhouette, va coûter quelque 300 millions de francs.

Si je vous cite ces chiffres, c'est pour vous montrer qu'il faut des sommes énormes pour suivre le progrès. Et nous sommes obligés de suivre le progrès et de moderniser pour rester compétitifs et pour avoir des prix de revient convenables, malgré notre position géographique désavantageuse.

Des sidérurgistes d'autre pays de la CECA prétendent qu'ils payent leur coke le plus cher de tous les pays de la Communauté. Et bien, je peux prétendre que la sidérurgie luxembourgeoise détient malheureusement ce record. Notre coke qui vient du Bassin d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr, cher au départ, est grevé de frais de transport considérables. Et des frais de transport considérables doivent être supportés pour toutes nos autres matières premières — sauf pour la minette — et pour nos produits finis.

C'est donc par la modernisation de nos installations que nous devons chercher à regagner ce que nous perdons sur d'autres terrains.

Le convertisseur LD-AC de 70 t que vous venez de voir n'est pas le premier ni le dernier dans les usines de l'ARBED. Il en existe deux à l'usine de Dudelange, un à l'usine d'Esch-Schifflange et il y en aura bientôt deux à l'usine d'Esch-Belval dans la nouvelle aciérie dont la construction vient de démarrer.

Nous espérons pouvoir vous inviter à l'ingurgation de celle-ci vers le début de 1966. »

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, une description sommaire de ce nouveau convertisseur, publiée par les services techniques de l'ARBED :

Dans leurs usines de Linz et de Donawitz, les Vereinigte Oesterreichische Stahlwerke (VOEST) mirent au point vers 1950 un procédé révolutionnaire pour convertir en acier la fonte de leurs hauts fourneaux. Ce procédé, nommé procédé L - D, pouvait être appliqué uniquement à des fontes à faible teneur en phosphore et ne valait donc pas pour les fontes élaborées à partir de nos minettes, puisque ces fontes sont caractérisées par une teneur élevée en phosphore (environ 1,8%).

Grâce aux travaux de M. Paul Metz, actuellement directeur de notre usine de Dudelange, et de ses collaborateurs, ce procédé a pu être adapté à nos fontes phosphoreuses. Il est universellement connu sous le nom de LD - AC, dans lequel A signifie « ARBED » et C « Centre National de Recherches Métallurgiques ». Le procédé LD - AC permet d'élaborer des aciers de qualité comparables aux aciers Martin.

Dans le procédé Thomas, appliqué dans notre pays depuis 1885, on souffle de l'air par le fond muni de trous d'une cornue nommée convertisseur et remplie partiellement de fonte liquide. L'oxygène de l'air brûle la plus grande partie des impuretés de la fonte, notamment le silicium, le manganèse, le carbone, le phosphore et un peu de soufre. Le phosphore et le soufre sont des éléments nuisibles et ils ne peuvent pas être éliminés complètement.

Pour le procédé L - D, on remplace l'air par de l'oxygène pur qu'on souffle sur le bain de fonte moyennant une lance refroidie à l'eau. L'originalité du procédé LD - AC consiste dans l'addition de chaux en poudre au courant d'oxygène.

Un convertisseur LD - AC est une installation très complexe. En dehors de la fonte, de l'oxygène et de la chaux en poudre, il faut d'autres matières premières qui doivent être disponibles en quantités exactement dosées au moment voulu. Des installations

automatisées sont nécessaires pour réaliser ces conditions. Pour élaborer une coulée de 70 t d'acier, il faut amener :

56 t de fonte liquide

22 t de ferrailles

7 t de chaux en poudre

4.200 m³ ou 5,5 t d'oxygène et des quantités plus faibles de castine, de minerai, de chaux en roches, de fonte granulée.

Lors du soufflage, le silicium et le manganèse sont oxydés et passent dans les scories. La plus grande partie du carbone passe à l'état de monoxyde de carbone (CO) et entraîne une certaine partie de fer oxydé sous forme d'une poussière très fine. Si ces oxydes se répandaient dans l'atmosphère, ils formeraient un nuage épais de couleur brune. Pour empêcher la pollution de l'air, le convertisseur est équipé d'un système d'épuration très complexe. Les gaz s'échappant du convertisseur sont brûlés par addition d'air secondaire. Pour capter les oxydes, il faut refroidir les gaz. Cela se fait d'abord dans une chaudière placée au-dessus du convertisseur et ensuite dans une tour de conditionnement dans laquelle l'eau injectée enlève déjà une partie des oxydes. Dans un électrofiltre, l'épuration est achevée et les gaz s'échappent sous forme d'une fumée blanche.

Pour la circulation des eaux et des gaz, il faut une série de ventilateurs et de pompes qui absorbent une puissance de plusieurs centaines de kW.

L'acier produit au convertisseur LD - AC se distingue par une grande pureté. Les teneurs des éléments nuisibles, phosphore, soufre et azote, pourront être abaissées à des teneurs au-dessous des limites généralement admises pour les aciers Martin.

Six pays ont collaboré à construire l'installation LD - AC d'ARBED Esch-Schiffange : l'Allemagne, la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Suède et le Luxembourg. Le plus petit parmi eux peut être fier d'avoir fourni aux autres le nouveau procédé de fabrication d'acier qui, actuellement, est déjà appliqué en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et même au Japon. Le procédé LD - AC est couvert par une cinquantaine de brevets déposés par l'ARBED dans une bonne trentaine de pays.

Nouvelles de la Cour

Le 9 juin 1964, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a remis la démission du Gouvernement. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a chargé les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

*

En vue de la solution de la crise ministérielle, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse

et Monseigneur le Grand-Duc héritier ont consulté, le 11 juin 1964, le Président du Conseil d'Etat ainsi que les délégués des différents partis politiques.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience, pour le charger de la formation du nouveau Ministère, Monsieur Pierre Werner, ancien Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

*

Le 16 juin 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence le Baron Sweder Godfried Maria Van Voorst tot Voorst, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

*

Le 19 juin 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Nils Anton Jørgensen, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Norvège.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Stig Unger, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordi-

naire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Suède.

*

Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience, le 19 juin 1964, Son Excellence le Comte Eggert Adam Knuth, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Danemark.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 22 juin 1964 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 24 juin 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Mademoiselle Laili Roesad, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Indonésie.

Nouvelles diverses

Le 16 juin 1964, Son Altesse Royale Madame la Princesse Antoine de Ligne, née Princesse Alix de Luxembourg, a donné le jour au Château de Belœil à une petite Princesse qui a reçu le prénom de Yolande.

Son Excellence Monseigneur Himmer, Evêque de Tournai, a conféré le sacrement du baptême à la petite Princesse au cours d'une cérémonie religieuse qui eut lieu, le 21 juin, en l'église décanale de Belœil en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg.

*

Echanges commerciaux records entre la France et l'U.E.B.L.

La Chambre de commerce belge en France a tenu son assemblée générale annuelle le 10 juin, dans les salons de la Maison de l'Amérique latine, en présence du baron Jaspas, ambassadeur de Belgique en France.

Le président, M. A. Festjens, a illustré la contribution que cette Chambre a apportée à la progression spectaculaire des échanges commerciaux entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France, qui se sont élevées, en 1963, à des montants records :

32.530 milliards de francs belges de ventes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise à la France ; 36.270 milliards de francs belges de ventes françaises à l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Le développement des ventes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise à la France a dépassé, en 1963, toutes les prévisions. Elles ont, en effet, progressé de 32,5%, tandis que celles des Pays-Bas augmentaient de 31,5%, celles de l'Italie de 24,5%, celles de l'Allemagne de 19%.

Les ventes françaises à l'Union économique belgo-luxembourgeoise sont, pour leur part, en progrès de 16% par rapport à 1962. La quote-part de l'Union économique belgo-luxembourgeoise dans les importations totales françaises est passée de 6,6% en 1962 à 7,5% en 1963.

Sur une période de cinq ans (1959-1963), l'augmentation des importations françaises en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise s'élève à 145%.

Les statistiques françaises du commerce extérieur concernant les quatre premiers mois de 1964 font ressortir que, comparativement à la même période de 1963, la progression des ventes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise à la France continue, puisqu'elle atteint 25,24%, et que celle des ventes

de la France à l'U.E.B.L. s'est fortement intensifiée : 36,12%.

L'Union économique belgo-luxembourgeoise, qui avait, en 1963, cédé à l'Italie la deuxième place qu'elle occupait depuis longtemps comme pays client de la France, vient de la reconquérir, l'Allemagne fédérale demeurant le principal débouché pour les produits français. L'Union économique belgo-luxembourgeoise reste le troisième fournisseur de la France, après l'Allemagne et les Etats-Unis.

*

Le Commerce Extérieur du Benelux en 1963

Commerce avec les pays tiers : En 1963, les pays du Benelux ont importé en provenance des pays tiers des marchandises pour une valeur de 33,2 milliards de florins ou de 459 milliards de francs belges (+ 12% par rapport à 1962). En 1963, les exportations vers les pays tiers ont atteint 28,8 milliards de florins ou 398 milliards de francs belges, ce qui représente un accroissement relatif de 10% au regard de 1962. De ce fait, les importations CIF ont donc dépassé les exportations FOB de 4,4 milliards de florins ou de 61 milliards de francs belges.

Commerce intra-Benelux : En 1963, les importations de l'UEBL en provenance des Pays-Bas ont dépassé de 12% celles de 1962, atteignant 2,7 milliards de florins ou 37,7 milliards de francs belges. Cet accroissement relatif est égal à celui des importations de l'UEBL en provenance des pays tiers, mais est resté en deçà de l'accroissement des importations en provenance des autres pays de la CEE (+ 17%). Tout comme en 1962, la quote-part des Pays-Bas s'est élevée à 15% dans les importations totales de l'UEBL en 1963.

Les importations des Pays-Bas en provenance de l'UEBL ont dépassé de 9%, en 1963, celles de 1962 et ont atteint 4,2 milliards de florins ou 57,5 milliards de francs belges. L'augmentation relative des importations néerlandaises en provenance des pays tiers (12%) n'a donc pas été atteinte, alors que les importations en provenance des autres pays de la CEE ont augmenté de 18%. En 1963, l'UEBL a participé pour près de 19% (en 1962, près de 20%) à l'ensemble des importations néerlandaises.

*

Benelux — Premier Partenaire Commercial de la République Fédérale d'Allemagne

Le 45^e numéro du 10 juin des « Informations du Commerce extérieur », publication de l'Office belge du Commerce extérieur, souligne qu'en 1963, le Benelux est devenu le plus grand partenaire commercial de la République Fédérale d'Allemagne. Les importations allemandes provenant des pays du Benelux ont représenté environ 48% des importations totales des pays de la CEE (8.147 millions de DM sur 17.341 millions). Les exportations allemandes vers le Benelux ont atteint, en 1963, 9.865 millions de DM ou 45% des exportations totales de la Répu-

blique Fédérale d'Allemagne vers la CEE qui se sont élevées à une valeur de 21.759 millions de DM.

Commerce de la République Fédérale d'Allemagne avec les pays partenaires de la CEE en 1963 (en mlns de DM)

Benelux	8.147,4	9.865,4	18.012,8
(Pays-Bas)	(4.789,1)	(5.722,9)	(10.512,0)
(UEBL)	(3.358,3)	(4.142,5)	(7.500,8)
France	5.494,7	6.431,8	11.926,5
Italie	3.699,5	5.462,2	9.161,7
C.E.E.	17.341,6	21.759,4	39.101,0

En 1963, le solde créditeur de la balance commerciale allemande a atteint plus de 6 milliards de DM dont 4,4 milliards proviennent du commerce avec la CEE et plus de 1,7 milliard de DM du commerce avec le Benelux.

Les Pays-Bas sont le deuxième client et le deuxième fournisseur de la République Fédérale d'Allemagne dans la CEE. En 1963, les importations allemandes venant des Pays-Bas se sont chiffrées à 4.789 millions de DM, soit 14% de plus qu'en 1962. Les exportations allemandes vers les Pays-Bas ont augmenté de 17,3% en 1963.

En ce qui concerne l'UEBL, il est à signaler que les importations de la République Fédérale en provenance de cette Union ont augmenté de 21,4% en 1963 et que les exportations vers l'UEBL se sont accrues de 15%.

*

EUROCONTROL

Fin juin 1964 le Ministère des Transports publiait le communiqué suivant à Luxembourg :

La Commission des Ministres de l'Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne « EUROCONTROL » s'est réunie à Bruxelles le 26 juin 1964 sous la présidence de M. H. C. Seebohm, Ministre des Transports de la République Fédérale d'Allemagne, dont le mandat de Président prend fin.

La Commission a nommé Président, M. A. Bertrand, Ministre des Communications du Royaume de Belgique, précédemment Vice-Président. M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux Publics et des Transports de la République Française, a été appelé à la Vice-Présidence.

L'année de présidence du Ministre Seebohm a été marquée spécialement par les réalisations suivantes :

Depuis le 1^{er} mars 1964, l'Organisation assume, du double point de vue juridique et économique, la responsabilité des services de contrôle de la circulation aérienne dans l'espace qui lui a été confié par les Etats membres, au-dessus de 20 000 ou de 25 000 pieds, selon la région. Elle est chargée, en outre, dans une mesure de plus en plus large, de certaines tâches sur le plan opérationnel et technique. Les services de contrôle de la circulation aérienne dans l'espace supérieur sont assurés, dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre l'Organisation et les Etats

membres, et ce, en étroite collaboration avec les Administrations Nationales, qui gardent l'entière responsabilité des services de contrôle de l'espace aérien inférieur.

Un marché a été passé avec le consortium CSF/DECCA/TELEFUNKEN en vue de l'acquisition d'un simulateur de contrôle de la circulation aérienne, équipement de conception unique, qui sera mis en service au Centre Expérimental d'EUROCONTROL de Brétigny, au sud de Paris, pour étudier les possibilités d'amélioration et de standardisation des systèmes et des techniques de navigation et de contrôle de la circulation aérienne.

Etant donné l'évolution actuelle et future de la circulation aérienne dans les zones à forte densité de trafic de la région Benelux/Allemagne du Nord, il était indispensable de prendre certaines mesures visant à assurer le contrôle aérien. A cet effet, la Commission a décidé la construction d'un centre de contrôle de l'espace aérien supérieur sur terrain néerlandais. Le gouvernement des Pays-Bas s'est déclaré prêt à mettre à la disposition d'EUROCONTROL le terrain nécessaire. En outre — et pour des raisons identiques à celles que nous venons de signaler — la Commission a pris la décision d'implanter en territoire luxembourgeois un centre de contrôle de l'espace aérien supérieur pour la région Benelux/Allemagne du Sud.

En outre, au cours de cette période, la Commission a approuvé le Statut Administratif du personnel de l'Agence, ainsi que le Règlement Financier de l'Organisation.

Il convient également de noter les progrès réalisés dans le domaine des relations extérieures : accords de coopération entre Eurocontrol et les Administrations de l'Aviation Civile des pays scandinaves, établissement de relations avec la « Federal Aviation Agency » (USA).

La Commission a enregistré ces résultats avec satisfaction. Compte tenu des tâches déjà accomplies dans un délai aussi court, il n'est pas douteux qu'EUROCONTROL pourra, dans les années à venir mettre sur pied une organisation qui soit en mesure de faire face aux nécessités du contrôle du trafic aérien, et en particulier, lors de la mise en service des avions de transport supersoniques.

*

L'Association Internationale des Journalistes de Langue Française à Luxembourg

L'Association Internationale des Journalistes de Langue Française avait organisé à Luxembourg, du 19 au 21 juin 1964, des « Journées Européennes » sous la présidence de M. Georges Detaille, Président honoraire de l'Association Générale de la Presse Belge.

Une quarantaine de journalistes représentant la presse d'expression française d'Europe, du Canada, d'Amérique latine et d'Afrique prirent part aux travaux à Luxembourg qui étaient consacrés notamment à un certain nombre de problèmes se rapportant aux

conditions d'admission à l'A.I.J.L.F. ainsi qu'à la formation professionnelle des journalistes.

Le Comité International de l'A.I.J.L.F. a d'autre part accepté avec une grande satisfaction la demande d'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg, présentée par M. le Professeur Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement et Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement grand-ducal.

A cette occasion M. le Conseiller Joseph Petit avait fait devant les membres des A.I.J.L.F., un exposé sur le rôle et l'importance de la langue française au Luxembourg.

Au cours de la même séance de travail du 20 juin M. Georges Detaille traita des institutions européennes et du rôle médiateur apporté par le Luxembourg au service de l'entente internationale. M. André Viot, Président de l'Association Internationale des journalistes de Langue Française insista longuement sur l'évolution des formes d'information, ainsi que sur la formation tant professionnelle que déontologique des futurs journalistes, surtout dans les pays neufs. De son côté M. Léon Duwaerts, Président honoraire de l'Association Générale de la Presse Belge, fit une communication sur la liberté de la presse et la libre circulation des informations.

En marge de leurs travaux les membres du Comité International de l'A.I.J.L.F. ainsi que les Directeurs des journaux luxembourgeois et le Directeur Général de Radio-Télé-Luxembourg furent les invités à un déjeuner offert par le Gouvernement luxembourgeois. S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, présida ce déjeuner et prononça à cette occasion une allocution au cours de laquelle, après avoir évoqué la mission importante de la presse, il souligna le rôle important de la langue française dans le patrimoine culturel luxembourgeois et dans la prise de conscience nationale du pays.

Un dîner fut également offert en l'honneur des congressistes par la Haute Autorité de la Communauté du Charbon et de l'Acier.

En terminant ses travaux, l'Association Internationale des Journalistes de Langue Française réaffirma sa volonté de défendre la langue française ainsi que son attachement au principe de la liberté de la presse. Elle est convaincue que l'un des moyens de servir la liberté est de contribuer à la formation professionnelle des journalistes.

L'A.I.J.L.F. a élu comme suit son nouveau comité: président M. Claude Bodinier (Suisse) en remplacement de M. André Viot (France) qui devient président d'honneur de l'A.I.J.L.F.; vice-président pour l'Europe M. Georges Detaille (Belgique); vice-président pour l'Amérique M. Fernand Beauregard (Canada); secrétaire général M. Régis Brayer (France) et trésorier M. Maurice Pellier (France).

La journée du 21 juin était consacrée à une visite d'Echternach où les congressistes furent officiellement reçus à l'Hôtel de Ville par M. Joseph Relles, Maire de la Ville d'Echternach, après avoir visité, sous la conduite de M. Mathias Thinnes, l'abbaye et la basilique d'Echternach.

Les congressistes visitèrent ensuite la vallée de la Moselle jusqu'à Remerschen, où ils furent les invités des Caves Coopératives du Sud. MM. Wiltzius et Schmit, respectivement Président et Directeur des Caves de Remerschen, exposèrent d'une part les problèmes qui se posent à la viticulture luxembourgeoise, d'autre part, les qualités des crus renommés de la Moselle.

*

Journalistes de Benelux à Luxembourg

Le Secrétaire Général de l'Union Economique Benelux, en collaboration avec les Services de Presse des Gouvernements des trois pays, avait organisé du 1^{er} au 5 juin 1964, un voyage de presse au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas.

Le thème de ce voyage d'études était le suivant : « Aspects du développement de l'infrastructure dans les pays du Benelux. »

Pour le Grand-Duché de Luxembourg le programme prévoyait notamment la visite des grands travaux en cours à Luxembourg-Ville ainsi que la visite de la station de pompage de Vianden et de la Moselle canalisée.

Le programme belge était axé sur l'aménagement de l'espace ainsi que sur les travaux hydrauliques. Aux Pays-Bas les grands travaux dans le secteur du bâtiment étaient le principal sujet du voyage d'études.

Les 30 journalistes du Benelux visitèrent ensemble le Grand-Duché, les participants belges et luxembourgeois visitèrent les Pays-Bas, tandis que les journalistes néerlandais et un journaliste luxembourgeois visitèrent la Belgique. A la fin de leur voyage tous les journalistes se retrouvèrent à Bruxelles où ils eurent l'occasion de confronter leurs observations.

Au cours de leur séjour à Luxembourg les 1^{er} et 2 juin les journalistes étaient les hôtes du Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois.

Dès leur arrivée à Luxembourg, les journalistes visitèrent, en compagnie de M. le Professeur Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement, et des membres du Service Information et Presse, le Pont Grande-Duchesse Charlotte, actuellement en cours de construction, le nouveau Théâtre municipal et les travaux d'urbanisation du plateau du Kirchberg.

S. Exc. M. Pirere Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, avait profité de cette occasion pour saluer les journalistes du Benelux au cours de leur visite près du Pont Grande-Duchesse Charlotte.

En fin d'après-midi les journalistes furent conduits à Vianden où ils visitèrent la centrale hydraulique

de l'Our et le bassin supérieur du mont Saint-Nicolas. Un dîner présidé par M. le Conseiller de Gouvernement Joseph Petit réunissait dans la soirée à Vianden les journalistes, le Directeur d'exploitation de la Société Electrique de l'Our, M. Albert Kass et plusieurs autres personnalités.

Le lendemain, en parcourant la vallée de la Moselle, les journalistes visitèrent successivement les écluses-barrages de Stadtbredimus et de Grevenmacher et le chantier du futur port de Mertert.

Un déjeuner fut offert en l'honneur des journalistes par le Service Information et Presse du Gouvernement, auquel prirent part M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Président du Comité Benelux du Luxembourg, le Président et plusieurs Membres de l'Association des Journalistes Luxembourgeois ainsi que des représentants des journaux luxembourgeois et de Radio-Télé-Luxembourg.

*

Association médicale mondiale

La 18^e assemblée générale de l'Association médicale mondiale s'est ouverte, dimanche, à Helsinki, en présence du président finlandais Urho Kekkonen. Au cours de la réunion d'ouverture, le président sortant, le D^r Edward Annis (Etats-Unis), a officiellement passé ses pouvoirs à son successeur le professeur Urpo Siirala (Finlande). Le D^r Annis a reçu, ainsi que le D^r Félix Worré (Luxembourg), la médaille d'argent de l'Association. Des médailles de bronze ont été remises au D^r Jean Maystre (Suisse) et au D^r Poumailloux (France), secrétaire de l'Association pour l'Europe.

*

Artiste luxembourgeois à l'Etranger

Lors d'un concert de musique de chambre organisé à Paris, à la Salle Marguerite Long, par l'Association « Le Tryptique », le soprano luxembourgeois Yvette Sunnen-Schaus a interprété des mélodies de notre compatriote Norbert Stelmes, ainsi que des œuvres de Georges Dandelot, compositeur français bien connu. Ce dernier avait tenu à accompagner lui-même au piano M^{me} Yvette Sunnen-Schaus qui fut applaudie chaleureusement par un public nombreux et averti. Nous apprenons également que M^{me} Sunnen-Schaus a enregistré à la Radio-Télévision Française un programme de mélodies des compositeurs luxembourgeois Henri Pensis, Norbert Stelmes et Jules Krüger.

Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

- 1^{er} juin : A l'Etablissement Pôle-Nord à Luxembourg l'aéroclub organise une conférence sur le vol à voile.
Au Foyer Européen le Professeur Balcke, Ingénieur, parle de l'Energie, facteur technique et économique.
- 2 juin : Au nouveau Théâtre municipal à Luxembourg l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert symphonique sous la direction de Louis de Froment et avec le concours du pianiste russe Emile Guilels.
- 4 juin : Au nouveau Théâtre municipal à Luxembourg l'ensemble du Letzeburger Theater présente, sous la régie du professeur Eugène Heinen, la pièce luxembourgeoise « d'Pœltches Famill » de Tit Schröder.
- 7 juin : Au Grand-Duché se déroulent des élections pour la désignation des 56 parlementaires de la prochaine législature.
La localité mosellane de Stadtbredimus invite à sa traditionnelle fête du vin.
- 9 juin : Pour commémorer le débarquement des troupes alliés en Europe les anciens combattants luxembourgeois partent pour une excursion de trois jours sur les côtes de Normandie.
- 10 juin : A la salle des fêtes de l'hôtel Victor Hugo à Vianden, tirage de la tranche des vacances de la Loterie Nationale.
A Luxembourg-Grund M. J. Heuertz parle de l'origine de notre hymne national et de leurs auteurs J. A. Zinnen et M. Lentz.
- 13 juin : A l'Hôtel Brasseur à Luxembourg les amitiés italo-luxembourgeoises invitent à un banquet organisé à l'occasion de la Fête nationale italienne.
- 14 juin : A Esch-sur-Alzette la Société sportive « Les Eschoises » organise sa XI^e Fête nationale de gymnastique féminine avec la participation de 11 sociétés.
- 17 juin : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Union Grand-Duc Adolphe invite à un concert organisé avec la participation de l'Académie nationale de Musique de Sao Luis, les chorales « Saengerfréd » de Bettembourg et « Saengerbond » de Diekirch.
- 20 juin : A Ettelbruck se déroulent les différentes phases des manifestations organisées chaque année à l'occasion du Remembrance Day avec la participation d'unités de l'Armée américaine stationnées en Allemagne.
- Au nouveau Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du Théâtre de la ville de Dusseldorf présente « Julius Caesar » de William Shakespeare.
- A la Place d'Armes à Luxembourg la chorale mixte Claudin-le-Jeune de Valenciennes donne un concert de musique vocale.
- 21 juin : A Pétange se déroulent les différentes phases des manifestations organisées à l'occasion de la traditionnelle journée commémorative du Passeur.
- 22 juin : Veille de la célébration officielle de l'anniversaire de naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse. Dans la vallée de la Pétrusse et sur le Pont Adolphe un feu d'artifice est tiré et devant le Palais grand-ducal défile un cortège des 13 sociétés de musique de la Capitale.
A Schiffange la chorale mixte « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette donne un concert de musique vocale offert à l'occasion du 50^e anniversaire de la chorale municipale.
- 23 juin : Fête Nationale luxembourgeoise. A l'occasion de la célébration publique de l'anniversaire de naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse un Te Deum solennel est chanté en l'église cathédrale de Luxembourg et des coups de canon sont tirés en hommage de la Souveraine.
- 24 juin : Au Grand-Duché l'Association des maîtres-imprimeurs célèbre sa fête patronale de la St-Jean.
- 27 juin : A la Synagogue de Luxembourg un service religieux a lieu à l'occasion de la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.
Au nouveau Théâtre Municipal de Luxembourg la société chorale de Vienne « Wiener Männergesangverein » donne un concert de gala placé sous le patronage de l'ambassade d'Autriche, du Ministère des Arts et Sciences, de l'Administration communale, de l'Union Grand-Duc Adolphe et de l'Association des Amis de l'Autriche.
- 28 juin : Le Cercle d'Education populaire de Luxembourg organise une promenade historique guidée par M. Paul Weber.
A la salle des fêtes du Lycée classique à Echternach Renata Landrini, soprano, et Boleslaw Zochowski, violon, interprètent des œuvres de Mozart, Mascagni, Puccini, Haendel, Verdi, Brahms, Sarasate et autres.